



Publié le 22 juin 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 19 juin 2023**

**Délibération n° 2023-062**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL VILLE 2023**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 39**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Héléne DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 5**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU À Thierry TRIJOULET, Patricia NEDEL À Bastien RIVIERES, Ghislaine BOUVIER À Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Eric SARRAUTE À Jean-Louis COURONNEAU, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

**ABSENT(S) : 5**

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Olivier GAUNA, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE**

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que considérant l'état des réalisations du budget de l'exercice 2023, il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires les modifications suivantes :

## Equilibre du budget : Décision modificative N°1 2023

### Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget Principal Décision Modificative N°1
Dépenses d'ordre	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Dépenses d'ordre		<b>0,00</b>
Dépenses réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 216 333,00
	20	Immobilisations incorporelles	79 000,00
	204	Subventions d'équipement versées	-1 106 333,00
	21	Immobilisations corporelles	1 146 750,00
	23	Immobilisations en cours	169 000,00
	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	454111	Travaux effectués d'office	0,00
	45814	Travaux enfouissement réseaux pour le compte de BM (DEP)	0,00
	45815	Travaux réseaux/assainissement Place Charles de Gaulle (DEP)	0,00
	Dépenses réelles		<b>1 504 750,00</b>
	Total Dépenses d'investissement		
Recettes d'ordre	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	Recettes d'ordre		<b>0,00</b>
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	13	Subventions d'investissement	-38 714,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	-16 536,00
	20	Immobilisations incorporelles	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 560 000,00
	454121	Opérations de remembrement	0,00
	45824	Travaux enfouissement réseaux pour le compte de BM (REC)	0,00
45825	Travaux réseaux/assainissement Place Charles de Gaulle (REC) et articles équivalents	0,00	
Recettes réelles		<b>1 504 750,00</b>	
Total Recettes d'investissement			<b>1 504 750,00</b>

**Fonctionnement**

	Chap.	Libellé chapitre	Budget Principal Décision Modificative N°1
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	-214 793,00
	66	Charges financières	-295 000,00
	67	Charges spécifiques	10 000,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	16 000,00
	011	Charges à caractère général	1 132 693,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	25 885,00
	014	Atténuations de produits	0,00
	022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Dépenses réelles</b>		<b>674 785,00</b>	
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>			<b>674 785,00</b>
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 776,00
	73	Impôts et taxes	0,00
	731	Fiscalité locale	-702 158,00
	74	Dotations et participations	1 283 167,00
	75	Autres produits de gestion courante	0,00
	76	Produits financiers	0,00
	77	Produits spécifiques	0,00
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	19 000,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
	013	Atténuations de charges	0,00
	<b>Recettes réelles</b>		<b>674 785,00</b>
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>			<b>674 785,00</b>

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

**Vu** la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L 2311-1 à L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération n° 2021-105 du Conseil Municipal du 4 octobre 2021 décidant l'adoption du référentiel M57, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal et le budget annexe restaurant d'entreprise,

**Vu** la délibération n° 2023-026 du Conseil Municipal du 27 mars 2023 décidant l'adoption du Budget Primitif 2023

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : de procéder à l'adoption de la décision modificative n° 1 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**CONTRE** : Groupe « Ensemble pour une ville durable » - Groupe « Renouveau Mérignac »

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 19 juin 2023



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*